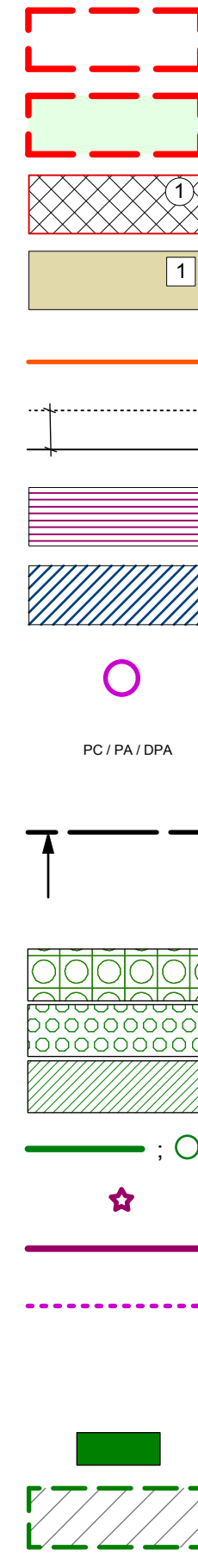


LEGENDE

- Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A
- Limite et désignation de la zone ou du secteur : N
- Emplacement réservé et numéro d'opération
- Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OAP (dont point de vue :)
- Rue ou partie de rue à règlement particulier
- Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage
- Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants
- Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménagement) accordé
- Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres
- ELEMENT A PRESERVER**
- Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie
- Environnement : bois
- Paysage : espace vert urbain
- Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé
- Paysage : élément bâti
- Environnement (hydraulique) : fosse
- Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)
- ETAT DES LIEUX (année 2022)**
- Bâtiment agricole
- Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)



Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.



Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry Département de l'Indre

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.4.3. Règlement graphique CLION-SUR-INDRE Sud-Ouest

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêté du ... du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry

Le Président Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davallon
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Zone	Secteurs	Définitions	
U	Uac	Centre ancien à l'intérieur de l'enceinte urbaine historique de Châtillon-sur-Indre	
	Ua	Centre ancien dans des autres bourgs	
	Uib	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en périphérie des centres bourgs	
N	Nr	Centre ancien petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 ^{ème} siècle	
	Nj	Secteur de jardins en zone urbaine	
A	Aa	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants	
	Ae	Secteur destiné aux activités économiques	
	Aec	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale	
	Aef	Secteur agricole à forte valeur ajoutée et à caractère résidentiel	
	Af	Urbanisation future à dominante résidentielle	
	Af1	Urbanisation future pour les activités économiques	
	Ag	Ag	Zone agricole
		Ag1	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
		Ag2	Secteur agricole péri-urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec la proximité de l'habitat (pâturage et maraîchage, dont des activités de maraîchage)
		Ag3	Secteur agricole à forte valeur ajoutée et à caractère résidentiel
Ag4		Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques non agricoles	
Ag5		Zone naturelle de la vallée de l'Indre recourant à site Natura 2000 Vallée de l'Indre	
Nf		Nf1	Secteur de l'Écoparc du Porteau
		Nf2	Secteur forestier ouvert par un plan simple de gestion
		Nf3	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
		Nf4	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées pour les logements de loisirs et de tourisme
Nv	Nv1	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées pour le sport et les activités de loisirs liés à la nature	
	Nv2	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et éducatives	
	Nv3	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et éducatives	
	Nv4	Zone naturelle des vallées affluentes de la vallée de l'Indre ou d'autres bassins versants	
Ny	Ny	Secteur de haie et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques non agricoles ou forestières	

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACES	RESERVATION AU PROJET DE
1	Aménagement du chemin d'accès au château de l'Isle Savary	1 793 m²	Commune
2	Création d'un chemin le long de l'Oratoire, à créer entre des jardins et une passerelle	485 m²	Commune
3	Création d'un chemin à travers le secteur de jardins, au nord de l'Impasse du Pied de Bourges	200 m²	Commune
4	Création d'un chemin le long de l'Oratoire entre les points de vue départementaux 14 et la route départementale 15	2 211 m²	Commune
5	Création d'une nouvelle d'habitat placée près de la rue Lemaître	330 m²	Commune
6	Création du chemin Pampy le long de l'Indre	954 m²	Commune

DOCUMENT DE TRAVAIL 03 2025

